

LE BOX DE VÊLAGES

La période des vêlages est cruciale. Il est important de garantir la tranquillité de la vache, la vie du nouveau-né et surtout la sécurité de l'éleveur.

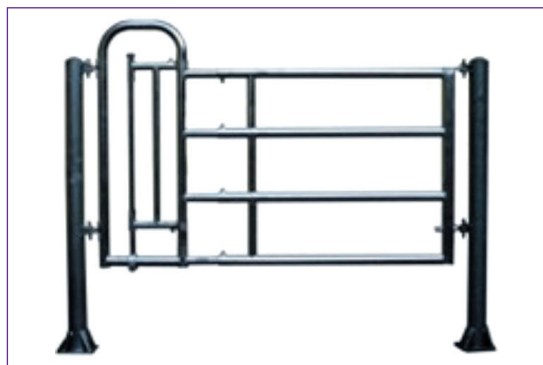
Il est indispensable de compléter le box de vêlage par une barrière à césarienne facilitant la contention et les interventions sur la vache et le veau. Elle apporte sérénité et efficacité pour les intervenants.

Témoignage de Charles-Antoine BOIVIN, GAEC Les Prés d'Anjou (Maine-et-Loire)

Le GAEC Les Prés d'Anjou réalise 170 vêlages en race Blonde d'Aquitaine sur deux périodes et principalement en bâtiment. La stabulation est équipée d'un seul box de vêlage.

« Pour moi, ce n'est pas un investissement car cela fait partie de l'équipement de base de l'éleveur allaitant. C'est la condition obligatoire pour intervenir au bon moment tout en sécurité. J'ai toujours eu une case dédiée au vêlage. J'ai seulement fait évoluer l'aménagement de cette case pour la rendre plus fonctionnelle avec l'ajout d'une barrière de contention et faisant aussi office de couloir. Cette case fait entre 15 à 20 m² pour faciliter la manipulation de la vache. J'ai prévu un passage d'homme, un bon éclairage, une prise de courant, de l'eau à proximité avec un lavabo pour assurer la désinfection des outils. Je peux également affourager et j'ai positionné un abreuvoir, mais si les premières tétées se passent bien, la vache et le veau reviennent rapidement dans le troupeau.

Le système de barrière que j'ai ajouté me permet de serrer l'animal et de pouvoir intervenir, le vétérinaire et moi, en toute sécurité lors d'une césarienne, des soins, de la tétée de veaux... » ■



Exemple de barrière avec passage d'homme intégré.



Levier d'action :
Équipement.



Objectifs :
Renforcer la sécurité.
Réduire la pénibilité.
Être plus efficace.
Réduire la mortalité.



Contraintes de mise en œuvre :
Prévoir un espace dans le bâtiment facile d'accès pour la vache et l'éleveur.
Avoir à proximité de l'eau chaude, une prise de courant, le matériel et la pharmacie pour intervenir rapidement.



Intérêts • Limites

Améliore la sécurité de l'éleveur et du vétérinaire

La circulation et le blocage de la vache sont facilités (pas de vaches à attraper à la corde), il génère moins de stress pour l'animal et l'éleveur.

Améliore le bien-être des animaux

Les risques d'étranglement sont absents car le cornadis descend très bas.

Coût de la mise en œuvre

Les barrières supplémentaires représentent un coût et le box de vêlage prend de la place dans le bâtiment. Il faut l'intégrer dès la conception du celui-ci. L'aménagement est possible pour moins de 2000 €.

Une fois les vêlages terminés il servira pour le logement des veaux.



Conditions de réussite

Le box doit être situé dans le bâtiment à proximité des vaches et du local technique (eau, matériel, électricité, pharmacie).

Sa dimension ne doit pas être inférieure à 10 m² et doit contenir un abreuvoir.

Privilégier un cornadis anti-pendaison.

Le passage d'homme est obligatoire.

Intégrer une barrière à césarienne combinée avec une porte pour la tétée des veaux.

Enfin un paillage et une désinfection sont régulièrement mis en œuvre. Le sol sera bétonné.



Conseils de l'éleveur

Nous devons être équipés pour intervenir rapidement en toute sécurité.

La largeur du box doit être de 5 mètres pour que la vache puisse se coucher en travers.

Il faut prévoir au minimum 4 mètres derrière la barrière à césarienne en cas de recours à la vèleuse.

Prévoir un ou des passages d'homme.



Conseils du technicien

Dans des conditions naturelles, les vaches se détachent du troupeau au moment de vêler, à la recherche d'une plus grande liberté de mouvement. Attention ! Ce box ne doit pas être utilisé pour isoler des animaux malades, ce n'est pas une infirmerie. On augmenterait le risque de contaminer un nouveau-né.

Le box offre des conditions d'espace et de tranquillité optimales à la mise-bas, il est un équipement indispensable dans un bâtiment.

Son coût est compensé par le gain de temps et permet de faire face à l'urgence et la viabilité du veau.

La caméra de surveillance doit être focalisée sur le box et la zone de vêlage.



www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
www.deux-sevres.chambre-agriculture.fr

